

**DECISION PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY
D'ADMISSION EN DEUXIEME ou TROISIEME ANNEE
DES ETUDES MEDICALES, ODONTOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES OU DE SAGE FEMME**

Diplôme d'état de Docteur en Médecine, Docteur en Pharmacie, Docteur en chirurgie Dentaire et D.E de Sage-Femme

Année d'études : 2^{ème} – 3^{ème} année – Session : Année 2021

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article R. 631-1-3 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 15 février 2021 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'arrêté du 14 avril 2020 portant dérogation temporaire aux règles relatives à différentes modalités d'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu la procédure passerelle session 2021 en date du 23 novembre 2020,

ARRÊTE

Article 1 : sont nommés membres du jury pour l'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme au titre de l'année universitaire 2021/2022.

Nom Prénom, Qualité, discipline (établissement)

SERRANO Elie, PU/PH Directeur UFR Médecine (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

POMAR Philippe, PU/PH Directeur UFR Odontologie (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

PASQUIER Christophe, PU/PH Directeur UFR Pharmacie (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

AMIEL Christine, Directrice Ecole de Sage-femme (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

ARNAL Jean-François, PU/PH Médecine (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

DESTRUHAUT Florent, MCU/PH UFR d'Odontologie (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

SERONIE-VIVIEN Sophie, MCU/PH URF Pharmacie (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

FREGONESE Coralie, Enseignante Ecole de Sage-Femme (Université Toulouse3 Paul Sabatier)

Article 2 : **Christophe PASQUIER**, PU/PH Directeur de l'UFR Pharmacie Université Toulouse3 Paul Sabatier assurera la présidence du jury.

A Toulouse, le 17 Mars 2021



Le Président, Jean-Marc BROTO